



COMPTE RENDU
Réunion du Conseil syndical du
Jeudi 20 Juin 2013 à 18h30

*Lieu : Salle du conseil du SIEGA (1^{er} étage) - 27
avenue Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin*

Désignation du secrétaire de séance : Mme BOURBON

1. Procès verbal de la réunion du 07 mars 2013

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

Question de M. Petetin : Il est indiqué sur le procès verbal l'attribution d'une indemnité de stage à Mlle Magali AUBERGER d'un montant de 436€. Il s'avère que ce montant n'est même pas équivalent au RSA alors qu'un travail est fourni. Etant donné que tout travail mérite salaire et que le salaire minimum en France est le SMIC, M. Petetin demande si le Sictom est satisfait de sa stagiaire et si une indemnité plus importante peut lui être versée.

Réponse de M. Pagniez : Je suis bien conscient du faible niveau de rémunération de notre stagiaire, d'autant plus que son indemnité est engloutie dans ses frais kilométriques pour venir chaque jour.

M. Pagniez propose donc à l'assemblée de délibérer sur la possibilité de rembourser les frais kilométriques de Mlle Auberger depuis son 1^{er} jour de stage et depuis son domicile à Villefontaine.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 07 mars 2013.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'attribution d'indemnités kilométriques à Mlle Auberger pour la durée de son stage.

◆ ADMINISTRATION GENERALE

2. DELIBERATION Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers année 2012

M. le Président présente le rapport annuel 2012, et indique que le powerpoint sera envoyé dans chacune des mairies pour la présentation au conseil municipal.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le rapport annuel 2012 présenté ce jour.

3. DELIBERATION Décision modificative n°1

Monsieur le Président propose une décision modificative pour régulariser quelques lignes d'amortissement non prévues au budget primitif et ajouter un crédit de 4000€ pour la plantation d'une haie défensive sur la déchèterie de Domessin.

OBJET DES DEPENSES	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre & articles	Sommes	Chapitre & articles	Sommes
En section de fonctionnement				
Amortissements biens	6811	680 €		
Amortissements subventions			777	2 170 €
Virement entre sections	23	1 490 €		
		2 170 €		2 170 €
En section d'investissement				
Reprise subventions	13918	2 170 €		
Amortissements déchèteries			28135	680 €
Virement entre sections			21	1 490 €
Plantation haie	2121	4 000 €		
Fournitures	2158	-4 000 €		
TOTAUX		2 170 €		2 170 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve la décision modificative n°1.

4. DELIBERATION Amortissement des immobilisations en cours

Monsieur le Président propose de fixer les durées d'amortissement pour les investissements suivants :

- Rénovation des déchèteries du SICTOM : durée 15 ans
- Fourniture de panneaux d'entrée et d'identification des bennes : durée 5 ans
- Plantation d'une haie défensive : durée 15 ans
- Conteneurs maritimes et rampes : durée 10 ans
- Plans, bornages et études avant travaux : durée 10 ans

A l'unanimité, l'assemblée approuve les durées d'amortissement présentées ci-dessous.

5. DELIBERATION Modification des statuts du SICTOM du GUIERS

Monsieur le Président présente les statuts actuels du SICTOM :

Article 6 : Composition du Comité Syndical

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par chaque commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale de la manière suivante :

- chaque commune désigne 2 délégués titulaires élus

- chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale désigne 2 délégués titulaires élus par commune adhérente à cet Etablissement.

Monsieur le Président propose de modifier l'article 6 et de le récrire de la façon suivante :

Article 6 : Composition du Comité Syndical

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par chaque commune ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale de la manière suivante :

- chaque commune désigne 1 délégué titulaire élu, et 1 délégué suppléant élu avec droit de vote en cas d'absence du délégué titulaire
- chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale désigne 1 délégué titulaire élu, et 1 délégué suppléant élu par commune adhérente à cet Etablissement.

Le conseil du SICTOM serait donc constitué de 22 délégués titulaires, avec un quorum atteignable à 12 délégués. La mise en application de cette modification interviendra lors du renouvellement de l'assemblée en 2014. Les convocations seront tout de même envoyées au titulaire et au suppléant afin de permettre aux deux représentants par commune de participer aux débats. M. Pagniez précise que suite au renouvellement des conseils en 2014, le nombre d'élus par commune sera diminué. La charge pour chacun des élus en sera d'autant plus importante.

M. Pagniez demande l'avis du conseil syndical sur ce dossier.

M. Maljournal prend la parole pour exposer son point de vu sur ce sujet :

« En effet, le Sictom réfléchit à un passage vers la redevance incitative dans les années à venir et il apparait que la communication jouera un rôle primordial. Aussi, les élus devront être moteur sur ce sujet et plus le nombre d'élus sera élevé plus il sera possible de communiquer dans les conseils municipaux et dans nos communes. Il ne faut pas se priver de relais sur le terrain dans une période ou on en aura le plus besoin. Les délégués suppléants risquent d'être peu ou pas présent, le nombre d'élus sera donc limité à 22, soit un par commune.

M. Maljournal informe le conseil qu'il est défavorable à ce projet de délibération.

M. Pagniez interroge le conseil syndical afin de reporter cette question au prochain conseil de septembre. Après un vote à main levé favorable au report, M. Pagniez confirme le report de ce point au prochain conseil syndical.

6. DELIBERATION Adhésion à l'association « AMORCE »

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Cotisation année pleine : 408€/an

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'adhésion du Sictom à l'association AMORCE et désigne M. Maljournal en tant que membre titulaire et M. Pagniez en tant que membre suppléant.

7. DELIBERATION Retrait de la commune de St ONDRAS

Le président explique que la commune de St Ondras a manifesté le souhait de se retirer du SICTOM du GUIERS en raison de son rattachement à la Communauté de Commune nouvellement formée avec la Chaîne des Tisserands et Virieu Vallée de la Bourbe. La compétence « déchets » est ainsi transférée au SICTOM de Morestel.

Le départ de la commune est envisageable dès le 31 octobre 2013 pour des raisons administratives et pratique en raison du lancement de notre appel d'offre de collecte des déchets.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le retrait de la commune de St Ondras au 31 octobre 2013.

8. DELIBERATION Service de remplacement du Centre de gestion de l'Isère

Le président explique qu'en raison de l'arrêt maladie de Valérie BONAMY jusqu'au 25 juin, le Sictom du Guiers souhaite recourir au service de mission temporaire du Centre de gestion de l'Isère pour le remplacement ponctuel.

Il est proposé à l'organe délibérant :

- de recourir au service remplacement du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser le Président à signer au nom et pour le compte du SICTOM du GUIERS, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service « remplacement » du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

A l'unanimité, l'assemblée approuve le recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère et autorise le Président à signer les conventions y afférentes.

◆ COLLECTES

9. DELIBERATION – Motion à l'encontre du projet de décret relatif à la « collecte des déchets des ménages »

M. Pagniez souhaite communiquer au conseil syndical le projet de décret en cours et les risques qu'il engendre sur la collecte des déchets sur notre territoire.

>>> Voir projet de délibération ci-jointe.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la motion à l'encontre du projet de décret relatif à la collecte des déchets des ménages.

10. DELIBERATION – Cadrage du marché de collecte

Monsieur le Président présente le cadrage du prochain marché de collecte. Il précise les modifications de fréquence concernant les communes d'Aoste, Domessin, La Bridoire et St Béron qui passeront de deux collectes à une collecte par semaine. La commune d'Aoste gardera deux collectes par semaine sur quelques gros producteurs.

Les communes de Pont de Beauvoisin Isère et Savoie ainsi que la commune de St Genix sur Guiers garderont un secteur « centre-ville » collecté en deux fois par semaine. La délimitation des secteurs est présentée aux élus.

Le Président précise également que les jours de collecte vont être modifiés et seront connus en octobre. Il précise que le marché va être mis en ligne dès le mois de Juin pour laisser le temps aux candidats de répondre.

Il demande au conseil syndical de bien vouloir délibérer sur ces modifications de collecte.

Question de Mme Musy : La fréquence de collecte tous les quinze jours risque de créer un écart important entre des communes qui seront collectées deux fois par semaine et d'autres tous les quinze jours.

Réponse de M. Crouzet : La réduction des fréquences en C0,5 est une possibilité mais fera l'objet d'une consultation des communes concernées et ne sera possible qu'en redevance incitative. De plus une uniformité de collecte sur le territoire sera recherchée.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le cadrage du marché de collecte et les modifications présentées ci-dessus.

11. INFORMATION – Point sur l'étude d'optimisation en cours

Un point est fait sur l'étude d'optimisation en cours et le bilan des visites dans les différentes collectivités. En effet, l'étude d'optimisation a débouché sur le choix important de mise en

place de la Redevance incitative. Afin d'acquérir le plus de retours possibles, de nombreuses visites ont été organisées dans plusieurs collectivités.

Monsieur le Président laisse la parole à M. Crouzet pour présenter l'avancement de l'étude d'optimisation et la réflexion en cours sur la redevance incitative.

Vous trouverez le diaporama présenté lors du conseil syndical en pièce jointe.

Remarque de M. Petetin : la question des impayés est à prendre en compte dans toute réflexion sur la redevance incitative car, dans le cas d'une TEOM, le taux de recouvrement dépasse les 99%, mais dans le cas d'une redevance le taux d'impayé peut être important (voir communauté de communes de Virieu).

12. INFORMATION – retour sur la reprise des plastiques de SUPER U

SUPER U est revenu vers nous pour formaliser la reprise des plastiques, selon la proposition faite en début d'année. Une convention sera établie en fonction de l'accord de reprise qui sera validé par les deux parties.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la signature d'une convention avec la société SUPER U pour la reprise de bouteilles plastiques.

◆ DECHETTERIES

13. INFORMATION Point sur les travaux réalisés sur les déchèteries

M. Pagniez présente l'avancement des travaux réalisés sur les déchèteries :

DOMESSIN : travaux finalisés, il reste quelques finitions à finir avant l'été

ST GENIX SUR GUIERS : travaux finalisés

LES ABRETS : travaux en cours, retard du aux conditions climatiques qui ont perturbé le terrassement

14. DELIBERATION Convention avec l'éco-organisme ECO DDS

L'éco organisme ECO DDS a été crée pour prendre en charge la collecte des déchets dangereux dans les déchèteries. Le financement de cet organisme est assuré par le mécanisme de la REP. Afin de bénéficier des soutiens, il convient de signer une convention avec les barèmes financiers suivants :

Structure du soutien EcoDDS pour la phase transitoire année 2013

· Forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers (ramassage, tri/regroupement, transfert et traitement) : 20 centimes d'euro par habitant en 2013

· Soutien durant la phase transitoire année 2013 :

- Part fixe par déchetterie 812€ par déchetterie
- Communication locale 0,03€/habitant

Structure du barème de soutien EcoDDS à partir de 2014 et jusqu'à la fin de l'agrément

· Prise en charge directe des coûts opérateurs par EcoDDS pour les DDS ménagers

· Soutien à partir de 2014 :

- Part fixe par déchetterie 812€ par déchetterie
- Communication locale 0,03€/habitant

Formation agent par déchetterie Prise en charge par EcoDDS à partir de 2014

Monsieur le Président propose au conseil syndical de délibérer sur cette convention pour bénéficier au plus tôt des soutiens sur la période transitoire de 2013.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la signature d'une convention avec l'éco-organisme ECO DDS pour la reprise des déchets dangereux dans les déchèteries avec le mécanisme de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

◆ COLLECTE SELECTIVE

15. Bilan des tonnages sur les 5 premiers mois de l'année

M. le Président présente les résultats des collectes sélectives sur les 5 premiers mois de l'année. Ces résultats sont encourageants en ce qui concerne le tri sélectif qui est toujours en augmentation. Le verre est en baisse en raison de l'arrêt des conteneurs à verre sur la déchèterie des Abrets pendant la fermeture pour travaux.

Tonnages sur 5 mois	Ordures ménagères	Verres-Point Recyclage	Papiers-Point Recyclage	Emballages-Point Recyclage	Papiers et Emballages-Porte-à-porte
TONNAGE 2012	2485,50	349,08	171,40	85,42	106,22
TONNAGE 2013	2427,76	340,71	190,20	89,12	108,26
<i>Evolution</i>	<i>-2%</i>	<i>-2%</i>	<i>10%</i>	<i>4%</i>	<i>2%</i>

◆ COMPOSTAGE

16. INFORMATION Proposition de SERNED pour optimiser la prestation de compostage des déchets verts

La Société SERNED nous a transmis une proposition afin d'optimiser la prestation de broyage des déchets verts sur la plate forme de St genix sur Guiers :

SERNED :

Veillez-trouver ci-dessous notre meilleure proposition dans le cadre d'une modification des prestations de broyage des déchets verts des déchetteries du Sictom du Guiers (dans le cadre du marché qui nous lie) :

Tarif de traitement actuel des déchets verts avec double broyage (maille 150 mm puis 4 mois après en maille 120 mm) et retournement d'andain : 42.00 €ht/tonne

- *Proposition de tarif de traitement des déchets verts avec un simple broyage en maille de 150 mm sans retournement d'andain : **39.00 €ht/tonne***
- *Proposition de tarif de traitement des déchets verts avec un simple broyage en maille de 150 mm avec un retournement d'andain (après 2 mois) : **39.50 €ht/tonne***

Nb : actuellement les agriculteurs du Guiers semblent être majoritairement prêts à accepter un produit moins fin et moins travaillé. Sur d'autres collectivités et d'autres plateformes en Isère, le produit livré aux agriculteurs l'est souvent avec un simple broyage.

Soit une économie de 10 000€ environ par an.

Le Bureau du Sitcom a émis un avis favorable, toutefois en négociant avec la société SERNED pour obtenir un meilleur tarif pour un seul broyage avec retournement.

Le conseil syndical n'émet pas d'observation particulière sur ce dossier qui sera présenté sous forme d'avenant au marché lors du prochain conseil syndical en fonction des négociations menées avec la société SERNED.

17. POINT sur les dossiers en cours : broyeur mutualisé, subventions aux particuliers, formations de guides composteurs...

M. Maljournal présente les résultats obtenus sur les projets portés par la commission

Compost :

- Subventions broyeurs : 43 broyeurs subventionnés dont 3 achats groupés
- Broyeur mutualisé : 25 locations et environ 100 heures de broyage
- 86 guides composteurs formés depuis 2011
- Formation broyage et paillage le 24/05/13 : 25 participants

Le tonnage de déchets verts a baissé entre 2011 et 2012 de 21%. Une partie de cette baisse est engendrée par la fermeture des déchèteries de Domessin et St Genix sur Guiers. Après suppression de l'incidence des fermetures, la baisse des tonnages serait de 232 tonnes en 2012. **Les actions menées sur le broyage, le compostage et la tarification pour les communes a permis une réduction du tonnage en 2012. Ce résultat devra être confirmé sur plusieurs années.**

◆ COMMUNICATION

18. Projet de création d'une newsletter

Le SICTOM du GUIERS a lancé son site internet en septembre 2012 et obtient de bons résultats de fréquentation (moy : 15 -20 visites /jour). Un journal du SICTOM est diffusé annuellement courant de l'automne, et obtient de bons retours avec les bons de commande pour les composteurs. Afin de communiquer au plus près des habitants et à faible coût, M. le Président propose la création d'une newsletter.

Le cadre de la newsletter sera réalisé une seule fois par l'agence de communication. Les articles seront ensuite rédigés par le SICTOM et envoyés à une fréquence trimestrielle. Les habitants pourront s'inscrire ou se désinscrire de la newsletter quand ils le souhaitent.

Le SICTOM du Guiers dispose déjà d'une base de données d'adresses mails obtenus à partir de la vente des composteurs, ou des achats de broyeurs, ou des guides composteurs (250 env.)

A l'unanimité, l'assemblée approuve la mise en place d'une newsletter par les services du Sictom du Guiers.

◆ DIVERS

19. Questions diverses...

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL le jeudi 12 septembre 2013 pour la signature des nouveaux marchés de collecte